

Une procédure judiciaire relancée contre Rio Tinto pour crimes de guerre

Mis à jour le 25.10.11
20 minutes.fr



Une procédure judiciaire vieille de dix ans dans laquelle le groupe minier Rio Tinto est accusé de violations des droits de l'homme a été relancée mardi par une cour d'appel fédérale américaine, qui a invalidé une partie des non-lieux prononcés en première instance. Les faits dont le groupe est accusé sont liés à ses activités en Papouasie Nouvelle Guinée, où Rio Tinto disposait de gigantesques mines d'or et de cuivre. Le tribunal de première instance avait prononcé un non-lieu sur quatre chefs d'accusation de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et discrimination raciale. La cour d'appel de San Francisco est partiellement revenue mardi sur cette décision en estimant qu'un procès pouvait avoir lieu sur les chefs de génocide et crimes de guerre. La plainte a été déposée au nom de quelque 10.000 habitants, anciens et actuels, de l'île de Bougainville. Elle porte sur les activités du groupe dans la région à la fin des années 1980 dans le contexte d'un soulèvement populaire qui avait été réprimé par l'armée au prix de nombreux morts. Des conditions de vie «dignes de l'esclavagisme»

Les plaignants affirment que Rio Tinto a décimé la population de l'île et contraint les ouvriers natifs de la région à vivre dans des conditions «dignes de l'esclavagisme». Ils accusent en outre le groupe d'avoir poussé le gouvernement de Papouasie Nouvelle Guinée à recourir à l'armée pour exercer de sanglantes représailles après des sabotages menés dans les mines par des ouvriers. Une loi datant du 18^e siècle et portant sur les torts causés aux étrangers («Alien Tort Statute») permet à des personnes n'ayant pas la nationalité américaine de demander réparation auprès de la justice des

Etats-Unis de faits commis par n'importe quelle entreprise. Tony Shaffer, porte-parole de Rio Tinto, n'a pas souhaité faire de commentaires. Steve Berman, avocat des plaignants, s'est quant à lui félicité de la décision de la cour d'appel de San Francisco. «Mes clients estiment que Rio a cherché à couvrir sa complicité dans des faits de crimes de guerre et génocide. Nous sommes heureux de pouvoir revenir devant le tribunal de première instance afin d'y défendre notre cause.»